

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018 BUDGET VILLE

NOTE DE SYNTHESE

Ce document a été réalisé afin de servir de base aux échanges du Conseil municipal. Il est constitué d'une rapide description du contexte économique dans lequel s'inscrira le budget 2018, les éléments de la Loi de Finances qui impactent les collectivités, une analyse de la gestion des ressources humaines ainsi que le descriptif de la structure de la dette et la prévision de son évolution.

1. Quelques éléments de conjoncture

Le budget d'une collectivité territoriale doit tenir compte de deux éléments extérieurs qui l'impactent directement : la situation économique et la loi de Finances de l'année considérée.

1.1. Dans un contexte économique mondial plus favorable, la croissance redémarre

La croissance de l'économie mondiale devrait se situer à 3.8% en 2017. On note un caractère synchrone de la reprise économique qui concerne tous les pays. Cette croissance tirée par les pays développés devrait se poursuivre. On note notamment une reprise des investissements ainsi que du commerce international. Dans la zone Euro, les perspectives économiques sont également favorables : la croissance concerne l'ensemble des pays, l'investissement repart à la hausse, le marché de l'emploi s'améliore et la croissance mondiale favorise les exportations. Seule l'inflation se maintient à 1%, en deçà de l'objectif de la BCE de 2%, mais le risque de déflation s'éloigne.

Sur le plan monétaire, on observe une normalisation de la politique des banques centrales mondiales qui se fait très graduellement.

Si la reprise de la croissance semble solide, il existe néanmoins un certain nombre de risques :

- Risques économiques aux Etats Unis avec le retard de la mise en œuvre des politiques économiques et fiscales et la montée du protectionnisme, en Chine liés à la transition économique, au Royaume Uni en raison des conséquences du Brexit
- Risques géostratégiques : Corée du Nord, Moyen orient
- Risques financiers : les valorisations élevées portées par l'excédent de liquidité et l'amélioration des perspectives économiques, la volatilité au plus bas pourrait provoquer une bulle financière en cas de retour d'aversion au risque des investisseurs

En France, la reprise de la croissance qui devrait s'établir à 1.7% en 2017 (hypothèse retenue en Loi de finances et conforme aux prévisions du consensus des économistes) est tirée par la reprise des investissements à la fois des entreprises et des ménages (marché immobilier). Il est prévu une stabilisation de la croissance en 2018, malgré une

légère baisse de la confiance des ménages (impact des mesures du gouvernement sur la consommation des ménages). La hausse de l'Euro demeure un frein aux exportations. L'inflation s'établit autour de 1%, tirée par la hausse modérée du prix du pétrole et des matières premières. Elle devrait rester à ce niveau durablement. Si on constate une amélioration du marché de l'emploi, des réformes restent indispensables pour lutter contre l'inadéquation de l'offre.

Les conditions de financement restent durablement favorables. La BCE n'envisage pas une remontée de son taux de refinancement et les marges bancaires ont continué de décroître. L'importance des liquidités conduit à des taux de couverture très importants.

1.2. Les prévisions pour les finances publiques en 2018 et ses implications pour les collectivités locales

Le projet de Loi de Finances (PLF) 2018 ainsi que la Loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022 sont actuellement en cours de discussion au Parlement.

L'objectif du gouvernement est de réduire la dette de 5 points du PIB, la dépense publique de 3 points, le déficit de 2 points et les prélèvements obligatoires de 1 point à l'horizon 2022.

En % du PIB	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Solde public effectif	-2.9	-2.6	-3.0	-1.5	-0.9	-0.2
Solde structurel	-2.2	-2.1	-1.8	-1.6	-1.2	-0.8
Dette publique	96.8	93.8	97.1	96.1	94.2	91.4

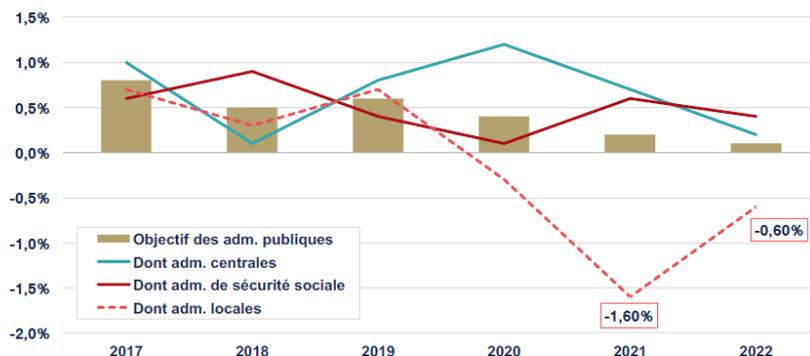
En 2017, le déficit de l'Etat devrait être supérieur de 7,2Mds€ à la prévision initiale. Ce déficit devrait encore croître en 2018 de 6,4Mds€ et se situerait à 82,9Mds€. L'aggravation du déficit en 2019 est liée à la transformation du CICE en dispositif de réduction de charge.

Contrairement à l'Etat, en 2016, les collectivités locales ont dégagé une capacité de financement de 2,4Mds€. Elles ont ainsi contribué à la réduction du déficit public d'une double façon : par la réduction de leur déficit et par contribution au redressement des finances publiques (baisse de la DGF de 11,5Mds€).

Un objectif de réduction du poids de l'endettement qui ne porte pas sur les administrations centrales

Les efforts de réduction du déficit public portent pour 30% sur les dépenses de santé, 30% sur les dépenses des administrations publiques locales (APUL) et 40% sur l'Etat alors que les APUL ne représentent que 19% des dépenses.

Taux de croissance en volume des dépenses publiques (fonctionnement et investissement)

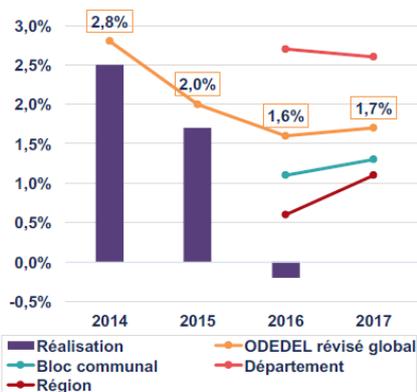


Source : PLPFP 2018-2022

L'objectif de croissance des dépenses de santé (ONDAM) est fixé à 2.3%.

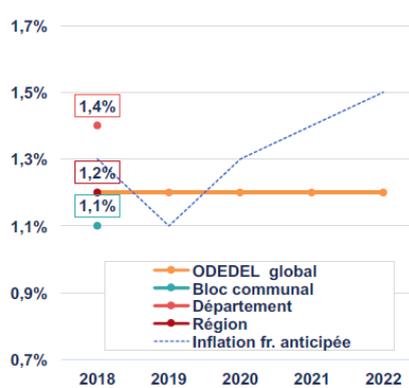
Les collectivités locales sont associées à l'effort de maîtrise des dépenses via l'ODEDEL :

ODEDEL : objectifs et réalisation (en % des DRF)



Sources : LPPF 2014 -2017 ; PLF 2016, PLF 2017

ODEDEL : déclinaison par strate et inflation anticipée (en %)

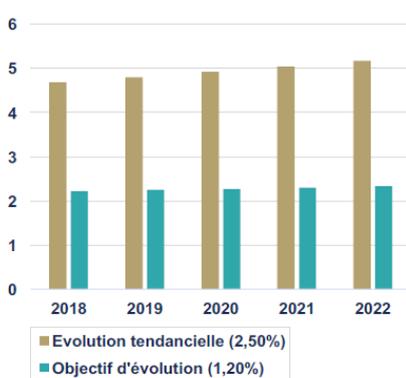


Sources : PLF 2018, Jaunes budgétaires 2018 et Finance Active

L'ODEDEL est fixé à 1.2% (valeur nominale donc y compris l'inflation) pour l'ensemble des collectivités. Il se décline ensuite par collectivité et sera de 1.1% pour le bloc communal.

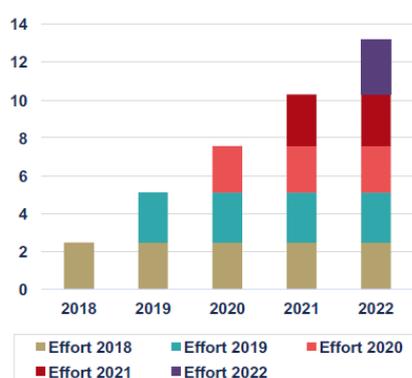
L'effort demandé aux collectivités est fixé à 13Mds€ :

Evolution tendancielle des DRF comparée à l'objectif (en Mds€)



Source : Données OFL 2017, calculs Finance Active

Effort cumulé 2018-2022 (en Mds€)



Source : Finance Active

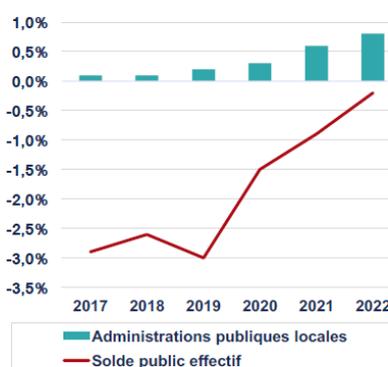
Pour dégager des excédents et contribuer à la diminution du déficit public :

Calcul du besoin de financement des collectivités

	2014	2015	2016
RRF (1)	209,99	213,67	214,97
DRF (2)	179,94	182,7	182,71
Épargne brute (3) = (1)-(2)	30,05	30,97	32,26
RRI hors emprunts (4)	22,46	22,92	21,07
DRI hors dette (5)	57,22	52,67	50,91
Capacité ou besoin de financement = (3)+(4)-(5)	- 4,71	1,23	2,41

Sources : Données OFL 2017, BP et BA ensemble des CL

Solde public (en % du PIB)



Sources : PLPFP 2018-2022 et Finance Active

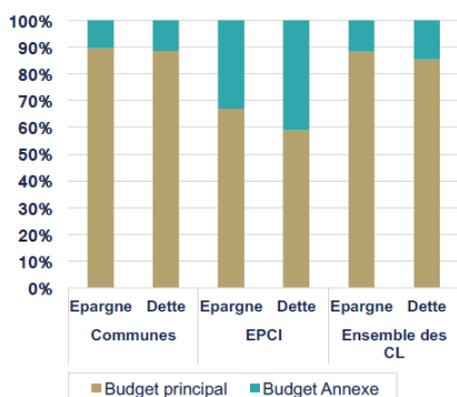
Il est prévu une contractualisation obligatoire entre l'Etat et certaines collectivités : régions, départements, EPCI de plus de 150 000 habitants et communes de plus de 50 000 habitants. Les autres collectivités pourront également contractualiser à leur demande. Les modalités de cette contractualisation restent à préciser.

Création d'un nouveau ratio obligatoire

Aux trois principes de la « règle d'or », vote en équilibre de chaque section, couverture du remboursement annuel de la dette par les ressources propres et estimation sincère des recettes et des dépenses est ajouté le ratio de désendettement. Ce ratio, encours de la dette au 31/12 sur capacité d'autofinancement brute (Recettes réelles de fonctionnement – Dépenses réelles de fonctionnement) est calculé sans retraitement et tous budgets confondus (y compris le budget annexe d'assainissement pour Chatou). Il mesure en années la durée de remboursement de la dette si la commune y consacrait l'intégralité de son autofinancement. **Pour Chatou ce ratio s'élève en 2016 à 3 ans.**

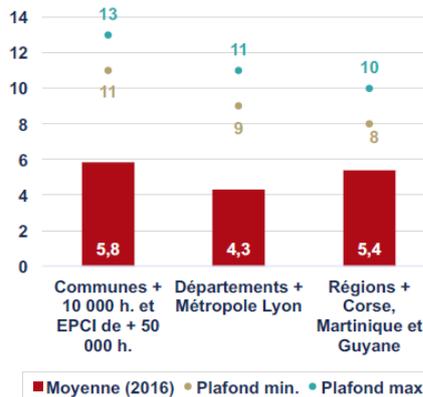
Les plafonds à respecter seront définis selon les strates de collectivités. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, il devrait être entre 11 et 13 ans.

Budgets annexes et principaux (en % du total en 2016)



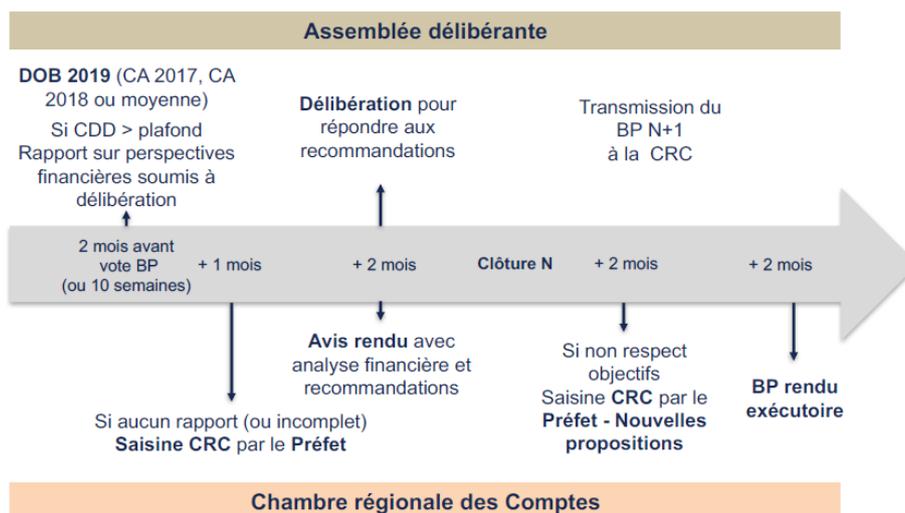
Sources : DGFIP comptes de gestion 2016

Ratio de désendettement : plafonds de référence (en années)



Sources : OFL 2017, PLPFP 2018-2022 et Finance Active

Ce ratio devient une règle budgétaire contraignante. A partir de 2019, il devra figurer dans le rapport d'orientation budgétaire (CA 2017). Si le plafond est dépassé, il devra être fourni un rapport sur les perspectives financières qui sera soumis à délibération. En cas de non rapport ou de non suivi des préconisations, la CRC sera saisie par le préfet.



DGF et mécanismes de péréquation

Il est mis fin à la contribution au redressement des comptes publics. L'enveloppe de la DGF reste identique à celle de 2017 (si on neutralise la transformation de la DGF des régions en un transfert d'une fraction de la TVA). Les abondements pour la péréquation conduisent à un écrêtement de la DGF des collectivités « riches ». Pour Chatou, cet écrêtement devrait s'élever à 108k€.

Le montant du FPIC (Fonds de compensation intercommunal et communal) reste figé au même montant qu'en 2017 soit 1 Mds€ et devrait rester à ce niveau les années suivantes.

Une taxe d'habitation réformée et non supprimée

Le PLF 2018 entérine la prise en charge progressive par l'Etat de la taxe d'habitation pour 80% des ménages.

Cette prise en charge est faite sur le mode d'un dégrèvement.

Différence entre exonération et dégrèvement

Exonération

- ▲ **Contribuables** : dispensés de payer l'impôt dans sa totalité.
- ▲ L'Etat verse aux collectivités locales une **compensation** assise sur le montant des bases nettes de l'année précédente sur **la base d'un taux gelé à son niveau de 1991**
- ▲ **La collectivité locale supporte donc un ticket modérateur proportionnel à l'augmentation de son taux de taxe d'habitation depuis 1991**, mais bénéficie de l'accroissement des bases exonérées

Dégrèvement

- ▲ **Contribuables** : déduction de tout ou partie de la taxe
- ▲ Le montant du dégrèvement partiel est réduit d'un montant égal au produit de la base nette imposable par l'augmentation du taux global de taxe d'habitation constatée depuis 2000 (pour le dégrèvement 1414 A), depuis 2017 (pour le dégrèvement 1414 C)
- ▲ **Le ticket modérateur est alors supporté par le contribuable dégrév**
- ▲ Pas d'incitation pour les collectivités à adopter une politique fiscale plus modérée

La montée en puissance du dégrèvement se fera jusqu'en 2020 : 30% en 2018, 35 % en 2019 et 35% en 2020.

L'éligibilité du contribuable au dispositif est calculée sur le revenu fiscal de référence avec un très léger mécanisme d'atténuation de l'effet de seuil. Le plafond est fixé à 27 000€ pour une personne seule majoré de 8 000€ pour les 2 demi-parts suivantes et de 6 000€ par demi-part supplémentaire. Le mécanisme d'atténuation jouera pour les personnes dont le RFR se situe entre 27 000€ et 28 000€.

La prise en charge par l'Etat du montant dégrèvé est calculée sur le taux global (Taux TH commune + EPCI + Syndicats + TSE et éventuellement Gémapi) et sur les abattements 2017. Les valeurs locatives tiennent compte de la revalorisation liée à l'inflation.
Neutralité fiscale de la réforme : les collectivités conservent le pouvoir de taux et de modification des abattements.

Les hausses de taux ou les réductions d'abattements par rapport à 2017 sont payés par le contribuable.

Collectivités : calcul du produit total avec ou sans hausse de taux

2020	Bases nettes : 10M€ dont 8M€ pour les contribuables dégrèvés 2M€ pour les contribuables non dégrèvés	
	Scénario 1 : Stabilité du taux global depuis 2017 (22%)	Scénario 2 : Hausse du taux global à 23%
Produit dégrèvé par l'Etat	8M€ x 22% = 1,76M€	
Produit perçu sur les contribuables dégrèvés	0€	8M€ x (23% - 22%) = 80K€
Produit perçu sur les contribuables non dégrèvés	2M€ x 22% = 440K€	2M€ x 23% = 460K€
Produit total	2,2M€	2,3M€

En synthèse on peut dire que toute hausse de taux ou baisse des abattements sera supportée par le contribuable dégrèvé ou pas, que l'utilisation du levier fiscal sera moins visible en 2018 sur une partie des contribuables mais aura un fort impact en 2020 et qu'on peut se demander si cette réforme n'est pas un prélude à une refonte globale de la fiscalité locale.

2. Le projet de Budget primitif 2018

2.1 La section de fonctionnement

Prévision d'équilibre à 37.5M€, en augmentation de 1.2% par rapport à 2017.

Les dépenses de fonctionnement

- ✓ **Les dépenses de personnel** (hors SIVOM) : 22M€. En hausse de 1.67% par rapport à 2017. Les dépenses de personnel du SIVOM sont entièrement compensées par une recette équivalente.
L'augmentation exogène s'élève à 201k€ liée principalement à l'augmentation des cotisations URSSAF et aux avancements d'échelons. Les augmentations endogènes de 190k€ sont le fait des remplacements pour les secteurs soumis à quotas d'encadrement.
- ✓ **Les intérêts des emprunts** : 0,44M€. Ils sont en diminution suite à la baisse des taux d'intérêts et à la politique de désendettement.
- ✓ **Le Fonds National de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC)** : 880k€ en hausse de 230k€ par rapport à l'inscription 2017
- ✓ **Les dépenses courantes des services** : 9.9M€ en baisse de 0,8%.
- ✓ **L'autofinancement** : 2,13M€.

Les recettes de fonctionnement

- ✓ **La fiscalité directe locale : 16,5M€.**

L'estimation s'est faite sur une révision des valeurs cadastrales de 1.2% sans augmentation de taux. Le vote des taux aura lieu en mars 2018, après communication des bases par les services fiscaux de l'Etat ainsi que du montant de la DGF.

- ✓ **Les droits de mutation : 2M€.**

L'inscription budgétaire prend en compte à la fois le niveau de réalisation des dernières années mais également la volatilité du marché immobilier

- ✓ **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 2,5M€** soit - 108k€

- ✓ **L'Attribution de Compensation (AC) : 5 467k€** soit -15k€. La diminution de l'AC est liée à la reprise de la compétence tourisme par la CA SGBS

- ✓ **Les recettes propres des services : 10,32M€** Stable par rapport à 2017.

2.2 La section d'investissement

Le budget primitif en Investissement s'équilibre à **13,9M€.**

Les dépenses d'investissement

Conformément au nouveau PPI élaboré en 2014, les dépenses d'investissement de **2018** s'articulent en trois axes :

- ✓ **Le remboursement du capital de la dette à hauteur de 2,7M€** (dont 0,5M€ de remboursement d'avance sur FCTVA)
- ✓ **Les projets structurants pour 8,4M€**

- **Regroupement des services**

Le regroupement de l'ensemble des services de la ville dans un bâtiment unique s'inscrit dans la politique d'optimisation des coûts de fonctionnement. En 2017 ont été réalisés l'achat du bâtiment et les études préalables. Les travaux seront exécutés en 2018 et 2019. Le coût global de l'opération s'élève à 7,9M€

- **Regroupement des Tennis**

Le projet lancé en 2013, consiste à réorganiser l'ensemble de l'offre de tennis de la Ville. Les terrains situés aux Landes et ceux des Champagnes seront réunis en un seul complexe et un Club House sera construit. Les travaux sont en cours et la livraison de l'équipement est prévue au printemps 2018. Le coût total de l'opération s'élève à **3,5M€.** Il est financé par reports des crédits.

- **La rénovation du stade Finaltéri**

Le stade Finaltéri va faire l'objet d'une rénovation importante avec une restructuration de l'espace, la construction d'un nouveau gymnase, d'un terrain de sport en accès libre et d'une maison de quartier. Cette opération s'inscrit dans le cadre plus large de l'aménagement du Pôle Landes.

En 2016, le terrain synthétique a été réalisé, la deuxième phase de travaux est prévue en 2018 et 2019

Enveloppe totale **5,8M€**, 780k€ d'inscrits en 2018. Ouverture de l'équipement prévue en septembre 2019

- **La promenade des Landes**

Les études sont en cours. En 2018 sont prévues les acquisitions foncières et la fin des études. Le coût de l'opération est actuellement fixé à 1,5M€.

- **L'accessibilité**

La ville a entamé une vaste opération de mise en accessibilité de l'ensemble de son patrimoine, sur une période de 9 ans dans le cadre d'un Ad'AP (Agenda en accessibilité programmée). En 2018 est prévu la mise en accessibilité de l'école Jean Rostand.

- **Rénovation complète de voiries communales**

En prolongement du plan de rénovation des rues les plus dégradées sur les années 2012-2014, la municipalité souhaite investir tout au long du mandat pour une rénovation de la voirie communale. Le PPI prévoit donc une somme de **9,4M€** sur 2014-2020 dont 1,6M€ en 2018.

En 2018 sont prévus notamment:

- La deuxième partie de la rénovation complète de la rue Georges Clémenceau **260k€**
- Le remplacement de l'éclairage public rue Jules Ferry et rue Auguste Renoir **195k€**
- Des travaux de réfection de la voirie sur l'Île des Impressionnistes **109k€**
- Le relevé des réseaux souterrains d'éclairage public en vue de leur rénovation **100k€**
- Le carrefour Georges Clémenceau Victor Hugo **30k€**
- L'étude circulation pour le quartier Nord Est **25k€**
- Le chemin des Terres blanches **30k€**
- Divers travaux d'entretien de la voirie et de l'éclairage public

- ✓ **Les achats et travaux courants d'un montant prévu de 2,77M€**

Il s'agit principalement de l'entretien du patrimoine communal :

- La réfection de la toiture de la crèche des Petits Moussets ainsi que des travaux d'isolation phonique
- Plantations d'arbres sur divers sites
- La mise aux normes de la centrale incendie de la piscine
- Systèmes d'information : amélioration et sécurisation
- Les travaux de vidéo protection
- Les autres investissements courants dans les différents secteurs

Le financement de l'investissement

Il est assuré par :

- ✓ Un autofinancement de **2,13M€**
- ✓ Des recettes d'investissement à hauteur de **7,8M€** dont 0,8M€ de FCTVA, 200 k€ de taxes d'urbanisme, 1,18M€ de subventions et 3,5M€ de ventes immobilières,
- ✓ Une reprise par anticipation de l'excédent du CA 2016 de 0,5M€
- ✓ Le recours à l'emprunt pour un montant de **5,8 M€**.
L'encours de dette s'élèverait à 19,6M€ en fin d'année 2017.

PPI 2014 - 2020

PROJET DE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (En millions d'euros TTC)

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	TOTAL
REMBOURSEMENT DETTE (capital)	1,581	1,637	1,682	2,197	2,701	5,399	2,252	17,450
Hal Singer	0,418	0,102	0,006048	0,017				
Réfection du Mail	0,040	0,023	0,021842	0,000				
Parc de l'Europe	0,124	0,041	0,000172	0,002				
Place Maurice Berteaux	0,000	0,018	0,000000	0,002				
Accueil Loisirs Les galoppins	0,074	0,014	0,000000					
Gambetta	0,382	0,024	0,000641					
Autres anciens projets	0,112							
Solde des projets en cours du PPI 2009-2014:	1,149	0,222	0,028703	0,020	0,000	0,000	0,000	1,420
PPI 2014 - 2020								
PPI NOUVEAUX PROJETS:	0,886	1,631	3,057	14,354	8,433	2,577	1,504	34,183
Regroupement des services			0,016338	2,575	5,309			7,900
Réhabilitation voirie Marolles (09140)	0,090	0,433	0,334516	0,142	0,000			1,000
Promenade des Landes	0,000	0,000	0,000134		0,427	1,073		1,500
Loi Duflot	0,000	0,089	0,009026		0,000	0,000	0,000	0,098
Aménagement tennis (0914M)	0,025	0,108	0,059184	3,287	0,000	0,000	0,000	3,480
Rénovation Flinaltéri		0,019	0,722730	4,308	0,780			5,830
Cinéma création seconde salle		0,003	0,109777	1,988	0,000			2,101
Total Accessibilité Bâtiments		0,000	0,000	0,249	0,364	0,254	0,254	1,121
PPI Voirie (0914N)	0,771	0,978	1,805473	1,804	1,554	1,250	1,250	9,412
PPI ACHATS, TRAVAUX & GROS ENTRETIEN :	3,516	2,379	2,597	3,447	2,774	2,470	2,051	18,295
Subventions surcharges foncières (TACSU)	0,300	0,500	0,564	0,000	0,000	0,000	0,000	1,364
Voirie (TACVO) (regroupé dans PPI voirie)	0,506							0,506
Environnement (circulation, réseaux verts, parc & jardins, mo	0,450	0,310	0,495	0,545	0,458	0,200	0,200	2,556
Eclairage Public (regroupé dans PPI voirie)	0,172							0,172
CTM Voirie et Bâtiments (TACCT)	0,158	0,107	0,084	0,195	0,178	0,070	0,070	0,861
Travaux courants (TACTC)	0,043	0,009	0,009	0,035	0,120	0,120	0,120	0,457
Urbanisme (TACUR)	0,004	0,030	0,025	0,166	0,327	0,025	0,025	0,274
Bâtiments administratifs, logements, cimetières (TACAD)	0,185	0,223	0,218	0,466	0,128	0,250	0,250	1,720
Education (TACED)	0,494	0,309	0,239	0,555	0,277	0,250	0,250	2,323
Cuisine centrale (TACRE)				0,073	0,040	0,100	0,100	0,313
Jeunesse et Sports (TACJS)	0,104	0,109	0,095	0,146	0,120	0,050	0,050	0,667
Petite enfance & Social (TACPE)	0,095	0,078	0,075	0,220	0,144	0,100	0,100	0,811
Culture & Patrimoine (TACCU)	0,093	0,100	0,104	0,185	0,076	0,080	0,080	0,717
Informatique (TACIN)	0,287	0,195	0,354	0,354	0,288	0,600	0,406	2,253
Moyens des services (DRH, Commun., AGJ, Vie du citoyen, archives, PM) (TACMS)	0,048	0,024	0,021	0,075	0,017	0,300	0,075	0,560
Développement durable (TACDD)	0,521	0,351	0,171	0,251	0,224	0,200	0,200	1,917
Sécurité (TACSE)	0,018	0,010	0,008	0,040	0,258	0,005	0,005	0,122
Développement Territorial (TACEC)	0,040	0,025	0,020	0,071	0,020	0,020	0,020	0,215
Finances - dépenses imprévues et moins values	0,000	0,000	0,115	0,073	0,100	0,100	0,100	0,488
TOTAL DEPENSES	7,133	5,870	7,365	20,018	13,909	10,446	5,807	71,349
RECETTES (en millions d'euros)	BP 2014	CA 2015	CP 2016	CP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	TOTAL
Prêt par anticipation du CA		0,0000	0,000	0,000	0,500	0,500	0,000	1,000
Taxes urbanisme	0,253	0,274	0,227	0,200	0,200	0,200	0,200	1,555
FCTVA	1,610	1,474	0,804	0,563	0,785	1,150	2,670	9,056
RECETTES DIV.(amendes de police, sub annuités, ventes, anim	0,091	0,065	0,187	0,043	0,047	0,065	0,065	0,563
SUBVENTIONS-PARTICIPATIONS:								0,000
Vente terrain		0,000		4,819	3,500	6,401		14,720
Cedor	0,724							0,724
Subventions annuelles: SIGEIF, EDF,	0,028	0,062	0,040	0,017	0,061	0,030	0,030	0,268
Subvention voirie: programme triennal	0,038	0,000						0,038
Subventions ponctuelles: liées aux gros travaux	0,194	0,207	0,178	0,128				0,707
Contrat départemental	0,225				0,479			0,704
Subvention Cinéma (CNC réserve)				0,427				0,427
Subvention régionale	0,214			0,087				0,301
Contrat régional		0,185			0,537			0,721
Subvention Vidéosurveillance				0,040	0,062			0,102
FAU	0,153							0,153
Subvention CASGBS		0,129						0,129
Réserve parlementaire	0,010	0,023	0,009					0,042
TOTAL RECETTES	3,540	2,419	1,445	6,322	6,169	8,346	2,965	31,106
Reprise déficit d'investissement exercice antérieur	0,841			0,371				1,212
Déséquilibre: BESOIN DE FINANCEMENT	-4,4337	-3,451	-5,920	-14,066	-7,739	-2,100	-2,842	-40,552
FINANCEMENT	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
AUTOFINANCEMENT	4,304	2,515	5,920	5,871	2,130	2,100	2,100	24,939
EMPRUNTS	0,130	0,936	0,000	8,195	5,609	0,000	0,742	15,613
TOTAL	4,434	3,451	5,920	14,066	7,739	2,100	2,842	40,552
SOLDE	0,000	0,000						
Encours réel de dette au 31/12	17,560	16,985	15,304	19,564	22,472	17,073	15,564	119,522

Prospective 2020

La ville poursuit son cap à l'horizon 2020. Il se décline en 4 objectifs :

- Le maintien de l'autofinancement à hauteur de 2,1M€
- La maîtrise de la pression fiscale avec un objectif de ne pas augmenter les taux ou si la situation l'exige de les augmenter très faiblement
- Un plafond maximum de l'endettement au niveau de 2014 soit 18M€
- La réalisation du programme d'investissement
 - o Cinéma
 - o Promenade des Landes
 - o Regroupement des Tennis
 - o Finaltéri
 - o Lumière 2019
 - o Programme pluriannuel de rénovation de la voirie

La réalisation de ces objectifs suppose la stabilisation des frais de fonctionnement.

Les charges de personnel

Les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses. Dans un contexte budgétaire contraint lié à la baisse des dotations de l'Etat, la maîtrise de leur évolution constitue donc un enjeu majeur qui doit préserver la qualité du service rendu aux catoviens et les conditions de travail des agents.

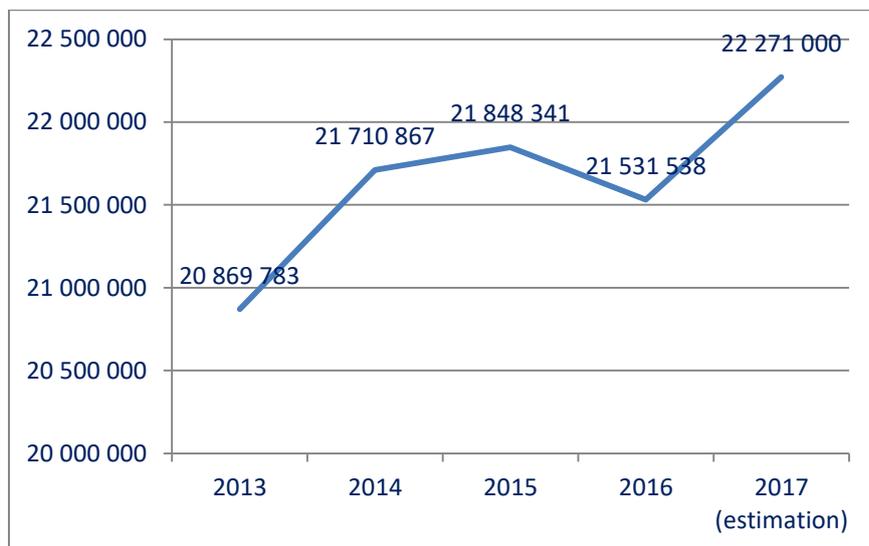
Le pilotage de la masse salariale produit des effets qui sont à poursuivre mais les résultats sont déjà très positifs car ils ont permis d'absorber les charges exogènes en 2016 et de les contenir au mieux en 2017 :

- augmentation de la valeur du point : 0,6% en juillet 2016 et 0,6% en février 2017 (246 468€)
- mise en œuvre du PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) : 173 800€ en 2017
- hausse des taux de cotisations URSSAF au 1^{er} janvier 2017 : 148 300€

Evolution des charges de personnel entre 2013 et 2017
Chapitre 012 du compte administratif

Années	Charges de personnel	Variation en %
2013	20 869 783	
2014	21 710 867	4,03%
2015	21 848 341	0,63%
2016	21 531 538	-1,45%
2017(estimation)	22 271 000	3,43%

Les charges de personnel entre 2013 et 2017



L'augmentation entre 2016 et 2017 s'explique par des causes exogènes : augmentation de la valeur du point (235k€), augmentation du taux de cotisation URSSAF (148k€), réforme statutaire – PPCR (174k), avancement d'échelons (74k€) et indisponibilité physique nécessitant des remplacements sur des postes soumis à quotas (253k€). La baisse des dépenses liées à l'optimisation de 184k€ ne permet pas de compenser ces hausses.

La maîtrise des charges de personnel

Depuis 2015, la maîtrise des charges de personnel est assurée malgré des charges structurelles imposées à la collectivité :

- Evolution du Glissement Vieillesse Technicité
- Revalorisation indiciaire des catégories B et C
- Impact en année pleine de la réforme des rythmes scolaires
- Augmentation de la valeur du point d'indice

Pour parvenir à cette maîtrise divers leviers ont été mis en œuvre :

- Suppression de 8 postes en 2015, de 10 postes en 2016 et de 10 postes en 2017
- Reclassement de 10 agents déclarés inaptes à leurs fonctions en 2015, 11 agents en 2016 et 11 en 2017
- Diminution des heures supplémentaires (6 546 heures pour un coût de 117K€ en 2017, 10 922 heures pour un coût de 214K€ en 2014)

L'objectif pour 2018 était de présenter un budget du personnel contenu malgré l'augmentation des cotisations URSSAF (161 000€) et l'impact budgétaire de l'indisponibilité physique (175 000€).

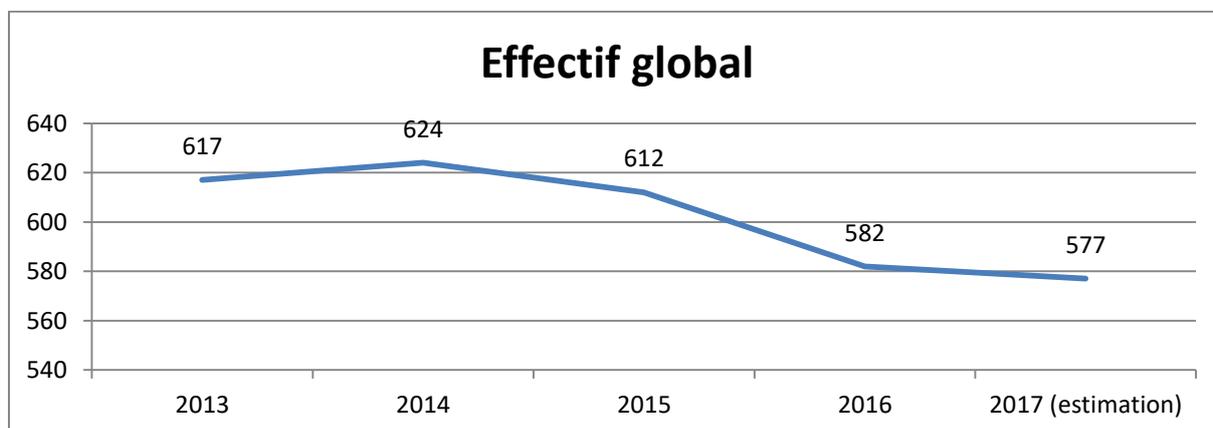
Les mesures concernant l'application du PPCR ayant été reportées d'une année (92 000€).

Pour y parvenir :

- Suppression de 5 postes
- Réflexion sur le contrat d'assurance statutaire en convention avec le CIG pour mieux prendre en compte et donc mieux assurer les risques auxquels la collectivité est confrontée (notamment prise en charge du risque congé longue maladie).
- Mise en place d'un suivi de l'absentéisme : analyse des accidents de travail, visite de sites, contrôle d'agents et mise en œuvre de la journée de carence au 1^{er} janvier 2018
- Maintien des orientations en matière d'emploi des personnes handicapées (6,05%) donc 0€ de cotisation au fond FIPHFP (taux de 4,17% en 2014 pour une cotisation de 51k€)

Effectif global 31/12/2013 au 31/12/2017

Effectif	2013	2014	2015	2016	2017 (estimation)
Titulaires-stagiaires	447	455	441	424	402
Non titulaires	63	72	81	87	108
Effectif permanent	510	527	522	511	510
Effectif non permanent	107	97	90	71	67
Effectif total	617	624	612	582	577



Heures supplémentaires (hors élections)

Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Projection Réalisé 2017	BP 2018
213 972€	150 730€	116 090€	116 932€	135 451€
10 922h	8861h	6 836h	6 446h	7 438h

L'augmentation des heures supplémentaires en 2018 provient pour l'essentiel de la création de séjours encadrés par les animateurs des maisons de quartiers à la place des colonies de vacances (390 heures), de la saison culturelle (272 heures) ainsi que des festivités - fête de la Ville et vœux aux personnalités - (56 heures).

Nouvelle bonification indiciaire

Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Projection Réalisé 2017	BP 2018
64 149€	68 842€	67 776€	69 864€	56 557€

Les avantages en nature

Suite au projet gardiennage présenté au Conseil Municipal du 21 juin 2017, 13 agents bénéficient de logements de fonction pour nécessité absolue de service.

Ces attributions concernent les agents exerçant des fonctions de gardiennage conformément à l'application du décret 2112-752 du 9 mai 2012 portant réforme des conditions d'octroi des logements de fonction.

Le temps de travail

Le protocole général d'accord pour l'aménagement et la réduction du temps de travail des agents de la commune de Chatou fixe la durée annuelle du travail à 1607 heures par an. Le décompte s'établit comme suit :

365 jours -104 jours de repos hebdomadaires-8 jours fériés- 27 jours de congé annuels-18 jours d'A.R.T.T.- 0,5 jour pour l'arbre de Noël
soit au total 207,5 jours travaillés.

Le temps de travail hebdomadaire est de 38 heures 45 sur 5 jours et la durée quotidienne est de 7 h 45 avec une pause méridienne d'une heure.

Jours de fractionnement (appelés aussi jours hors saison) :

Les agents qui prendront entre 1 et 3 jours de congés annuels (consécutifs ou non) entre le 1^{er} janvier et le 30 avril ou entre le 15 octobre et le 31 décembre bénéficieront d'un jour de fractionnement par an.

Les agents qui prendront entre 4 et 5 jours de congés annuels (consécutifs ou non) entre le 1^{er} janvier et le 30 avril ou entre le 15 octobre et le 31 décembre bénéficieront de 2 jours de fractionnement par an. Les agents qui ont 5 ans de présence à la ville de CHATOU bénéficient d'un jour ouvré d'ancienneté

Jours d'ancienneté

Les agents qui ont 10 ans de présence à la ville de CHATOU bénéficient de 2 jours ouvrés d'ancienneté

Les agents qui ont 15 ans de présence à la ville de CHATOU bénéficient de 3 jours ouvrés d'ancienneté

Les agents qui ont 20 ans de présence dans l'administration bénéficient de 5 jours ouvrés d'ancienneté.

Ces jours ne sont pas cumulables avec les jours d'ancienneté générés à CHATOU.

Les autres dépenses de fonctionnement continuent à faire l'objet d'une attention particulière pour permettre leur stabilisation : calibrage des besoins, renégociation des marchés...

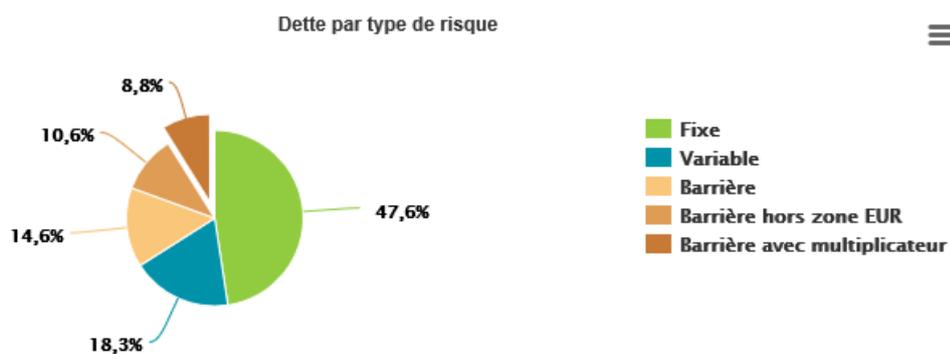
Structure et évolution de la dette

Synthèse de la dette au 15/11/2017

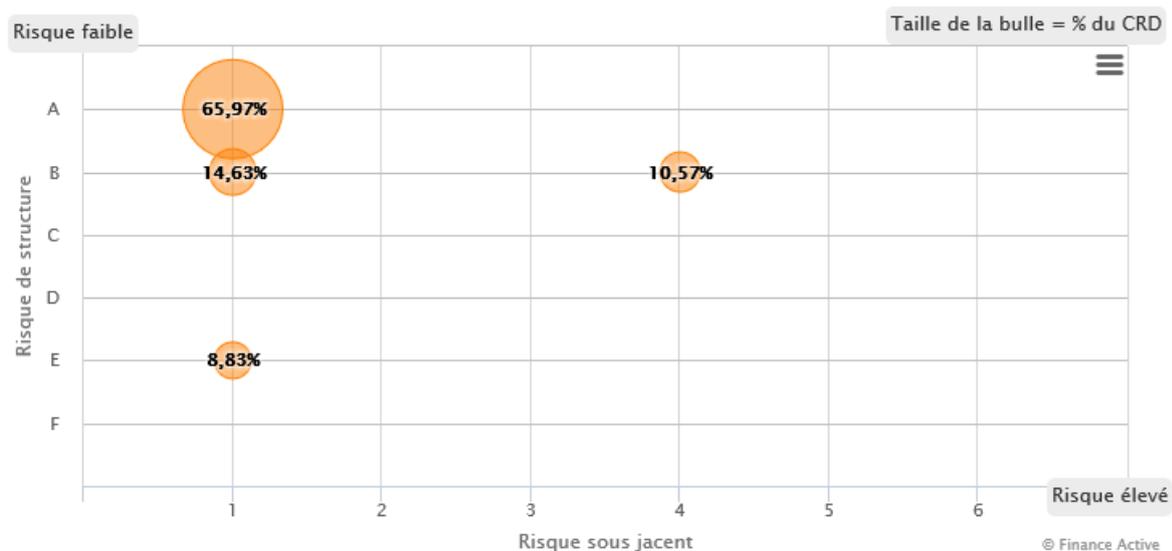
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
14 584 102€	3.01	6 ans et 10 mois	3 ans et 10 mois

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	6 946 045 €	47,63%	3,00%
Variable	2 675 485 €	18,35%	0,00%
Barrière	2 133 310 €	14,63%	4,70%
Barrière hors zone EUR	1 542 062 €	10,57%	4,35%
Barrière avec multiplicateur	1 287 200 €	8,83%	4,96%
Ensemble des risques	14 584 102 €	100,00%	3,01%

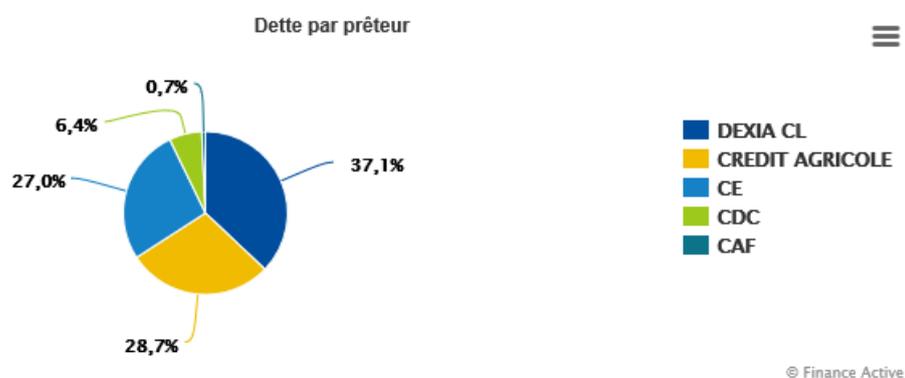


Dettes selon la charte de bonne conduite



Dettes par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
DEXIA CL	5 412 572 €	37,11%
CREDIT AGRICOLE	4 189 379 €	28,73%
CAISSE D'EPARGNE	3 942 151 €	27,03%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	936 000 €	6,42%
Caisse Allocations Familiales	104 000 €	0,71%
Ensemble des prêteurs	14 584 102 €	100,00%



Profil d'extinction sans souscription de nouveaux emprunts

	2017	2018	2019	2020	2021	2026
Encours moyen	14 805 247,26 €	15 215 486,85 €	13 664 544,25 €	11 558 242,42 €	9 392 218,82 €	2 667 229,27 €
Capital payé sur la période	2 197 236,56 €	2 527 713,58 €	2 061 252,47 €	2 115 212,80 €	2 171 709,34 €	567 916,68 €
Intérêts payés sur la période	487 731,29 €	442 347,21 €	400 501,92 €	337 275,30 €	274 504,76 €	42 997,15 €
Taux moyen sur la période	3,10%	2,72%	2,65%	2,59%	2,49%	1,51%